ABDELLI
Société Civile Immobilière
Capital : 1000 Euros
Siège social : 45 RUE VICTOR BALOCHE, 91320 WISSOUS
R.C.S. Evry: 882 703 358

DÉCISION DU GÉRANT DU 16 MARS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE SEIZE MARS À QUINZE HEURES,

Monsieur Lyes ABDELLI agissant en sa qualité de gérant et d'associé de ladite société, a pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social
- Agrément de cession de parts sociales
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Le gérant décide de transférer le siège social de la société ABDELLI du 45 RUE VICTOR BALOCHE, 91320 WISSOUS, au 6 Allée du Lac 94310 ORLY, et ce, à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

Le gérant décide décide d'autoriser les cessions de parts sociales de ce jour.

Il en résulte que la nouvelle répartition des parts est la suivante :

- Monsieur Lyes ABDELLI : 50 parts sociales
- Madame HEBBACHE épouse ABDELLI Karima : 200 Parts sociales
- La société SEYL COMPANY: 750 parts sociales

Soit un total de 1000 parts sociales composant la totalité du capital social

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, Le gérant décide de modifier les articles 4 et 7.2 des statuts de la manière suivante :

"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL :
Le siège social est fixé au 6 Allée du Lac 94310 ORLY."

ARTICLE 7.2 - CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de Mille Euros (1 000,00 euros), il est divisé en 1000 parts de 1 euro chacun, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, et reparties comme suit :

- Monsieur ABDELLI Lyes, détient 500 parts numérotées de 1 à 500 pour une valeur nominale de Cinq Cent Euros (500,00 euros),
- Monsieur ABDELLI Fares, détient 500 parts numérotées de 501 à 1000 pour une valeur nominale de Cinq Cent Euros (500,00 euros),
- Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci 1000 parts.

Les associés déclarent que ces parts sont réparties dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites.

Suite à la cession de parts en date du 03/04/2025, le capital social se divise comme suit : Monsieur ABDELLI Lyes détient 1000 parts

Suite à la cession de parts en date du 16/03/2026, le capital est désormais réparti comme suit :

- Monsieur Lyes ABDELLI : 50 parts sociales
- Madame HEBBACHE épouse ABDELLI Karima : 200 Parts sociales
- La société SEYL COMPANY: 750 parts sociales

Soit un total de 1000 parts sociales composant la totalité du capital social

<u>QUATRIEME RÉSOLUTION</u>

Le gérant donne tous pouvoirs à la société DOCYZ, RCS Paris 835 128 018, pour remplir toutes formalités de droit.

Signature du Gérant
Monsieur Lyes ABDELLI

